



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)

Séance du 5 mars 2026

Le cinq mars de l'année deux-mille-vingt-six, le Comité syndical du SYDESL s'est réuni à MACON à 14 h 00, après convocation légale sous la présidence de M. Jean SAINSON, Président, le 19 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 74
Nombre de membres présents : 38
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de mandats : 845

Etaient présents : Mme et/ou M. Jean Louis BAJAUD - Françoise BERNARD - Michel BERTHIER - Georges BORDAT - Michel CHARLEUX - Robert CHASSERY - Vincent CHAUVET - Jean CORNUT - Joël DESSOLIN - Dominique DEYNOUX - Marie-Thérèse DREVET - Bernard DURAND - Sébastien FIERIMONTE - Jean Marc FRIZOT - Daniel GELIN - Fabien GENET - Jean Pierre GIRARDEAU - Haggai HES - Michel LACHEZE - Landry LEONARD - Jean Louis MARTIN - Michel MAYA - Claude MENNELLA - Sylvain PATRU - Jean PERCHE - Didier PICARD - Patrick PINARD - Bruno POUCHELET - Christian PROTET - Sylvain RENAUD - Hervé REYNAUD - Jean SAINSON - Paul THEBAULT - René VARIN - Lucien VERCHERE - Jean-Claude VIEUX - Pierre VIRELY - Didier FRANCOIS (38)

Etaient excusés avec pouvoir : (5 élus)

Bruno BADET	Pouvoir à	Robert CHASSERY
Daniel CHAPUIS	Pouvoir à	Michel MAYA
Alain LE CLOIREC	Pouvoir à	Jean-Louis MARTIN
Jean-Luc PAQUELIER	Pouvoir à	Jean SAINSON
Vittorio SPARTA	Pouvoir à	Claude MENNELLA

Etaient excusés : Mme et/ou Françoise ANDRE – Pierre AVENAS – Hubert BURTIN – Hervé CARDON – Benjamin CARON - Alain CHAILLET – Gilles CHAVIGNON – Christian CLERC – Cédric DAUGE – Armando DE ABREU – Patrick DUTRONCY – Franck FEVRE – Jennifer GOFFINET – Nathalie GONCALVES – Wladyslaw KRYWONOS – Alain LANCIAU – Fabrice LAROCLETTE - Gilles MAITRE – Eric MARECHAL – Marie-France MAUNY - Jean-Claude MENAGER – Christian PERRAUD – Patrick PERRUCAUD – Jean PISSELOUP – Gilles PLATRET – Bernard PLET – Bernard POIZEAU – André RIBOULIN – Enio SALCE – Didier VERJUX – Elisabeth VITTON (31 Elus)

Assistaient : MMES SEVESTRE – LAURENT - CHEVALIER – JORGE - MAZILLE MM. JACCON – DEGROLARD – ADE – BERGMANN - GARCON

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président ouvre la séance et procède conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Comité ; Monsieur Sébastien FIERIMONTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte rendu de cette séance sera affiché au plus tard le 4 juillet 2026.

CS26-003

Prolongation de la délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président

EXPOSE PREALABLE :

Vu le Code général des collectivités territoriales en particulier les articles L 2122-22, L 2224-31 et L 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat ;

Vu les délibérations :

- CS20-035 relative aux délégations du Comité Syndical au Président ;
- CS23-009 relative à la fixation du montant maximal, pour lequel le Président est autorisé à réaliser des lignes de trésorerie ;
- CS23-037 relative à la fixation du montant maximal, pour lequel le Président est autorisé à réaliser des emprunts ;
- CS23-074 relative à l'ajout, à la liste des délégations du Comité syndical au Président, « la signature de l'ensemble des conventions de mandats avec les communes et les EPCI ».
- CS23-075 relative à la signature d'une convention d'objectif et d'une convention de mandat permettant de fixer le montant des fonds délégués.
- CS 24-016 relative aux contrats de partenariats et de vente des CEE et aux procès-verbaux des commissions d'attribution des aides au fonds chaleur.
- CS 24-049 relative à la signature des conventions de financement pour la mise en place d'un échancier de paiement.
- CS 24-070 relative à l'ajout, à la liste des délégations du Comité Syndical au Président, « la signature des demandes de subvention » ;
- CS 24-080 relative à l'ajout, à la liste des délégations du Comité Syndical au Président, « la signature des conventions de mise à disposition de données ».
- CS 25-014 relative à l'ajout de la signature des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension Aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers, conformément au modèle national validé par la FNCCR et le concessionnaire en vigueur ;

Considérant que la délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du 16 octobre 2020 mentionne qu'elle prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux, c'est-à-dire le 2 mars 2026 à 00H00 ;

Considérant qu'il est indispensable, afin de permettre la continuité du service public, de prolonger cette délégation de pouvoir jusqu'à l'élection d'un nouveau Président au SYDESL ;

Considérant l'exposé du Président ;

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de délégation du Comité Syndical au Président en prolongeant celle-ci jusqu'à l'élection d'un nouveau Président ;

MANDATE le Président à signer tout document afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean SAINSON

Le Secrétaire de séance,

Sébastien FIERIMONTE